

Vos questions / nos réponses

méthadone et tests salivaires...

Par [Profil supprimé](#) Postée le 18/03/2014 20:27

Si après test salivaire s'en suit une prise de sang afin de démontrer que la personne est bien sous traitement de substitution comment prouver que la personne suit son traitement comme il le faut?

Mise en ligne le 19/03/2014

Bonjour,

Si la prise de sang montre la présence d'un traitement de substitution, l'usager doit pouvoir fournir l'ordonnance du médecin qui le prescrit, afin de montrer que ce médicament est bien consommé dans un cadre légal.

Pour d'autres informations, vous pouvez nous appeler au 0800 23 13 13 (Drogues Info Service, appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe, tous les jours de 8h à 2h du matin).

Cordialement.
